

## PROCÈS-VERBAL

De la séance extraordinaire du conseil de la Communauté métropolitaine de Québec tenue le 16 novembre 2023, à compter de 13 h 30, au 1130, route de l'Église, à Québec.

Sont présents formant quorum :

- M. le maire Bruno Marchand, Québec, président
- M. le maire Gilles Lehouillier, Lévis, vice-président du comité exécutif
- Mme la conseillère Marie-Josée Asselin, Québec
- Mme la conseillère Marie-Pierre Boucher, Québec
- M. le conseiller Serge Côté, Lévis
- M. le préfet Sébastien Couture, MRC de La Jacques-Cartier
- Mme la conseillère Brigitte Duchesneau, Lévis
- M. le conseiller Guy Dumoulin, Lévis
- Mme la conseillère Bianca Dussault, Québec
- M. le maire Sylvain Juneau, Saint-Augustin-de-Desmaures
- Mme la préfète Lina Labbé, MRC de L'Île-d'Orléans
- M. le maire Gaétan Pageau, L'Ancienne-Lorette
- M. le conseiller Pierre-Luc Lachance, Québec
- Mme la conseillère Amélie Landry, Lévis
- M. le préfet Pierre Lefrançois, MRC de La Côte-de-Beaupré
- Mme la conseillère Catherine Vallières-Roland, Québec

Sont également présentes :

- Mme Caroline Brodeur, directrice générale et trésorière, secrétaire corporative par intérim
- Mme Marie-Andrée Bougie, assistante-greffière à la Ville de Québec (*à titre d'observatrice*)

Est absent :

- M. le conseiller Steeve Verret, Québec

Période de recueillement et ouverture de la séance.

Le président ouvre et préside la séance. Il est constaté le quorum.

### Adoption de l'ordre du jour

#### **Résolution n° C-2023-116**

Sur proposition de M. Gaétan Pageau, appuyée par Mme Brigitte Duchesneau, il est unanimement résolu :

- D'adopter l'ordre du jour.

Adoptée

### Budget 2024 de la Communauté métropolitaine de Québec – Partie 1a

#### **Résolution n° C-2023-117**

Sur proposition de M. Sylvain Juneau appuyée par M. Pierre-Luc Lachance, il est unanimement résolu :

- D'adopter la Partie 1a du budget 2024 de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) relative au budget de fonctionnement, lequel s'élève à 5 224 596 \$, dont 4 064 597 \$ sont à la charge des municipalités sur le territoire de la CMQuébec.

Référence : Rapport décisionnel du 16 novembre 2023  
Responsable : Direction générale

Adoptée

Budget 2024 de la Communauté métropolitaine de Québec – Partie 1b

**Résolution n° C-2023-118**

Sur proposition de Mme Catherine Vallières-Roland, appuyée par M. Serge Côté, il est unanimement résolu :

- Adopter la Partie 1b du budget 2024 de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) relative au financement des projets d'intérêt métropolitain, pour un montant de 380 000 \$ à la charge des municipalités sur le territoire de la CMQuébec. Réaffecter au budget de l'année suivante (2024) tout excédent des projets d'intérêt métropolitain de l'année en cours (2023).

Référence : Rapport décisionnel du 16 novembre 2023  
Responsable : Direction générale

Adoptée

Budget 2024 de la Communauté métropolitaine de Québec – Partie II

**Résolution n° C-2023-119**

Sur proposition de M. Pierre Lefrançois, appuyée par Mme Marie-Josée Asselin, il est unanimement résolu :

- D'adopter la Partie II du budget 2024 de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) relative aux activités associées au Plan métropolitain de gestion des matières résiduelles de la CMQuébec – Rive Nord, pour un montant de 472 977 \$, à la charge des municipalités de la rive nord sur le territoire de la CMQuébec. Réaffecter à la Partie II du budget 2024, le surplus de la Partie II de l'année financière 2023.

Référence : Rapport décisionnel du 16 novembre 2023  
Responsable : Direction générale

Adoptée

Budget 2024 de la Communauté métropolitaine de Québec – Partie III

**Résolution n° C-2023-120**

Sur proposition de M. Sébastien Couture, appuyée par Mme Lina Labbé, il est unanimement résolu :

- D'adopter la Partie III du budget 2024 de la Communauté métropolitaine de Québec (CMQuébec) pour le paiement des emprunts contractés par la CMQuébec en vue de soutenir les projets de la Trame verte et bleue métropolitaine. Le budget pour ce fonds métropolitain s'élève à 485 000 \$ en 2024 et il est à la charge des municipalités sur le territoire de la CMQuébec.

Référence : Rapport décisionnel du 16 novembre 2023  
Responsable : Direction générale

Adoptée

Budget 2024 – Affectation de surplus financiers

**Résolution n° C-2023-121**

Sur proposition de Mme Catherine Vallières-Roland, appuyée par M. Sylvain Juneau, il est unanimement résolu :

- D'affecter un montant de 625 000 \$, à partir des surplus cumulés non affectés inscrits aux états financiers 2022, au financement de la Partie 1a du budget général 2024 de la Communauté métropolitaine de Québec.
- D'affecter un montant de 55 000 \$ à la mise en valeur des activités agricoles, provenant des surplus affectés pour les activités agroalimentaires, au financement de la Partie 1b du budget général 2024.
- D'affecter un montant de 75 000 \$ au plan d'action de la Table de concertation régionale de Québec sur le Saint-Laurent et à celui de la vision métropolitaine de l'eau, provenant des surplus affectés pour le plan Saint-Laurent, au financement de la Partie 1b du budget général 2024.
- D'affecter un montant de 30 000 \$ pour soutenir la mise en œuvre de la Vision métropolitaine de l'eau, provenant des surplus affectés à la protection des sources d'eau, au financement de la Partie 1a du budget général 2024.

Référence : Rapport décisionnel du 16 novembre 2023  
Responsable : Trésorerie

Adoptée

Période d'intervention des membres du conseil

Un temps de parole est laissé pour les membres du conseil qui désirent intervenir.

Période de questions du public

Une période est réservée aux questions des personnes présentes.

Clôture de la séance

**Résolution n° C-2023-122**

Sur proposition de Mme Marie-Josée Asselin, appuyée par Mme Brigitte Duchesneau, il est unanimement résolu :

- De lever la séance à 13 h 35.

Adoptée

Les résolutions n<sup>os</sup> C-2023-116 à C-2023-122 consignées dans ce procès-verbal, sont considérées signées comme si elles l'avaient été une à une.

(S) BRUNO MARCHAND  
PRÉSIDENT DE LA SÉANCE

(S) CAROLINE BRODEUR  
SECRÉTAIRE CORPORATIVE PAR INTÉRIM